



A.T et liquidation judiciaire

Par **Loulou13670**, le **15/06/2018** à **23:20**

Bonjour

Voilà mon époux et en accident du travail depuis le 26 juillet 2017 le 28 mai 2018 l'entreprise à été fermée sur le champ pour liquidation judiciaire mais le soucis c'est que mon époux avait signé un CDI avec 2 mois de essai en juin 2017

Le mandataire judiciaire lui a envoyé un CSP mais en étant en accident de travail jusqu'au 30 juin 2018 et ayant RDV avec le chirurgien le 29 juin 2018 pour savoir si il le prolongement ou pas comment pouvons nous donner une réponse le 28 juin 2018 date limite des 21 jours de réflexion en sachant que j'ai appelé le mandataire pour lui demander la seule réponse qu'elle mais donner si on ne renvoie pas le papier sera comme un refus mais on ne sait même pas si il sera apte ou pas

Pouvez vous me dire comment faire svp

De plus penser vous qu'il aura le droit au chômage en sachant qu'il travaillait 39h/semaine et ayant travaillé du 1er juin 2017 au 26 juillet 2017

Est-ce que ces heures de travail de son précédent emploi en sachant que il avait démissionner pourront être compris pour son dossier cordialement

Par **P.M.**, le **16/06/2018** à **07:33**

Bonjour,

Le salarié peut se renseigner auprès de Pôle Emploi mais il pourrait accepter le CSP qui ne prendrait effet qu'au terme de l'arrêt-maladie...

Il n'est plus question d'aptitude dans le cadre d'une visite de reprise mais éventuellement en cas de nouvelle embauche...

A priori, il sera tenu compte des salaires des 12 mois travaillés qui précèdent l'arrêt de travail et cette dernière période valide l'affiliation...